



Sommaire :

1. ASSODIP dans les murs du Tanganyika
2. Les habitants de Kalemie souffrent de la montée des eaux du Tanganyika et de la rivière Lukuga.
3. L' inondation plus pollution des eaux du Lac Tanganyika.
4. « Regards croisés sur les droits humains ».
5. Les cas des violences sexuelles en pleine ville de Kalemie
6. Parlons santé et astuces de bien être
7. Nouvelles d' ASSODIP

ECHOS DU TANGANYIKA

2024, n°001

Le 10 mai 2024

ASSODIP dans les murs du Tanganyika

L'Association pour le Développement des initiatives Paysannes, ASSODIP asbl s'est implantée dans la province du Tanganyika en février 2024. L'idée d'installer une antenne dans cette province a été motivée par le constat fait en 2022 et 2023 des problèmes socio-économiques et des violations des droits humains auxquels les communautés font face. En effet, en 2022, de passage dans la province, une équipe d'ASSODIP avait fait état de l'exploitation accrue des ressources minières et autres dans la province mais dont l'incidence sur la vie des

communautés était en dessous du tolérable. Les lentes des activistes d'ASSODIP ont également permis de relever des cas des maladies épidémiques dans la région notamment la rougeole, le choléra et autre que des politiques idoines pour lutter ou mieux réduire ces difficultés manquaient le plus souvent à



Staff ASSODIP Tanganyika

l'appel. De nombreux cas de violations des droits humains et un faible engagement de la communauté dans la gestion des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles ont été constatés. De par son expertise dans la province du Nord-Kivu, ASSODIP a décidé de venir s'associer aux efforts d'autres acteurs notamment ceux de la société civile de la province, pour soutenir la population du Tanganyika. Pour rappel, ASSODIP asbl, est une association de droit congolais, créée depuis 2004. Elle travaille dans la province du Nord-Kivu, où elle mène des activités sur la prévention,

Les habitants de Kalemie souffrent de la montée des eaux du Tanganyika et de la rivière Lukuga.

Afin de mettre en évidence les variations tout au long de l'année et pas seulement les totaux mensuels, nous présentons l'accumulation de pluie sur une période glissante de 31 jours centrée sur chaque jour de l'année, en mettant en lumière le problème d'urbanisation. Kalemie est confrontée à des variations saisonnières extrêmes en termes de précipitations mensuelles. Ces dix dernières années, des pluies abondantes et persistantes, suivies d'inondations, de glissements de terrain et de vents violents, ont provoqué une montée dangereuse des eaux du lac Tanganyika. Des routes entières, des marchés, des écoles et

des églises ont été submergés, semant le chaos dans la vie quotidienne des habitants de Kamukolobondo, Dav et Industriel. Leurs moyens de subsistance sont constamment menacés dans ces quartiers. Certains ménages ont perdu leurs biens de valeurs, les parcelles et certains propriétaires sont devenus maintenant locataires suite toujours au pro-

L'inondation plus pollution des eaux du Lac Tanganyika



Les enfants traversant les eaux dans une rue inondée.

Même si le niveau du lac recule, sa base de sable est menacée d'être contaminée par les eaux polluées contenant des déchets et des sédiments contaminés, tels que ceux provenant des latrines. Les enfants doivent traverser les eaux de crue pour se rendre à l'école, les exposant ainsi à des maladies telles que le choléra et le paludisme. Au vu du problème qui affecte la population de Kalemie et ces environs, nous proposons aux autorités politiques et sanitaires ceux qui suivent:

Passer à une identification de tous les propriétaires de différentes maisons qui ont été inondées et leur accorde un endroit aux extrémités de la ville pour qu'ils puissent recommencer leur vie normale ;

Commencer déjà à mettre en œuvre les mesures préventives pour les autres maisons qui sont encore en bon état pour que les jours à venir qu'ils ne soient pas victimes

Mettre en place les systèmes de chloration d'eau dans tous les coins car les eaux ne sont pas potables ;

Songer comment créer une autre route pour faciliter la circulation en toute sécurité; Prendre les mesures pour barrer la poursuite de l'inondation sur la route principales en construisant un mur de blocage, sensibiliser la communauté sur la bonne gestion des déchets ménagers.



« Regards croisés sur les droits humains »

Les droits humains, aussi appelés droits de l'homme ou droits fondamentaux, sont des droits inhérents à tous les êtres humains, sans distinction de race, de sexe, de religion, d'origine sociale, d'opinion politique ou de toute autre condition. Ces droits sont universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants, ce qui signifie qu'ils s'appliquent à tous les individus, à tout moment et en toutes circonstances. Les droits humains sont énoncés dans des instruments juridiques internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les traités in-

ternationaux relatifs aux droits humains et les constitutions nationales. Ils englobent un large éventail de droits et libertés, parmi lesquels on peut citer :

Les droits civils et politiques : Le droit à la vie et à la sûreté de la personne, Le droit à la liberté d'expression et d'opinion, Le droit à un procès équitable et à la présomption d'innocence, Le droit de participer à la

vie politique et à la prise de décision.

Les droits économiques, sociaux et culturels : Le droit au travail et à des conditions de travail décentes, Le droit à la santé et à l'éducation, Le droit au logement et à la sécurité sociale, Le droit à la culture, à la liberté de pensée et de religion.

Les droits collectifs et solidaires : Le droit à l'autodétermination des peuples, Le droit à un environnement sain et durable, le droit à la paix et à la sécurité internationale.

"Nous avons de nos jours plus d'hommes de droit que de droits hommes"

Georg Christoph Lichtenberg / Le miroir de l'âme.

Les cas des violences sexuelles en pleine ville de Kalemie

Au cours du seul mois d'Avril 2024, ASSODIP asbl, a inventorié plus de 4 cas des violences sexuelles sur des filles âgées de moins de 12 ans. Ces cas ont été référés au près des organisations partenaires ayant le paquet de prise en charge des victimes des violences sexuelles.

Un des cas a particulière-

ment attiré notre attention.

C'est le cas de viol qui s'est produit dans la ville de Kalemie, une fille âgée de 7 ans, qui étudie en 2ème année primaire, jouait avec sa voisine, quand un garçon âgé approximativement d'une vingtaine, l'a appelée avec motif de l'envoyer acheter pour lui des choses à la boutique mais une fois dans la maisonnette, ce dernier a capturé

la pauvre fillette, lui bloquant la bouche avec des habits pour l'empêcher de crier avant de commettre son forfait. La fille victime est rentrée chez elles en toute discrétion, mais sa mère s'est douté de son attitude et a remarqué l'écoulement des liquides bizarres qui a éveillé son soupçon et tout de suite a alerté un agent d'ASSODIP, qui lui a mis en contact avec une organisation partenaire pour la prise en charge de ce cas. Actuellement, le bourreau est aux arrêts et attends sa condamnation.

Les inondations dans les villes riveraines du lac Tanganyika

Quelles sont les véritables raisons de la montée des eaux? Les scientifiques s'accordent que la montée des eaux de mer et des océans est causée par les changements climatiques. La montée des eaux du Tanganyika n'échapperait pas cette principale raison mais il y a lieu de mener des études approfondies pour en savoir da-

vantage sur d'autres raisons qui pourraient justifier cette dilatation thermique. Mais le constat avec des lunettes profanes renseignant la simultanéité de la montée des certaine rivière dont la Ruzizi pendant les périodes de pluies, un engorgement de la Lukuga qui serait peut-être dû à des éboulements, une multitude de plantes aquatiques notamment les roseaux de rive, nénuphars et autres) qui peuvent

asphyxier les eaux du lac et en lui privant par ricochet de sortie. Il est donc important de surveiller la Lukuga. Il y a donc lieu de mener les études approfondies devant permettre de prendre des décisions idoines et courageuses mais en attendant, il est important, à notre avis de surveiller davantage les rivières Lukuga et Ruzizi en prenant des mesures qui pose. Cette question intéresse tout le monde, car tout le monde est frappé.

Parlons santé et astuces de bien être

La conjonctivite est une inflammation de la membrane qui recouvre l'intérieur des paupières et la surface blanche de l'œil (la conjonctive). Les symptômes courants de la conjonctivite comprennent des yeux rouges, irrités, larmoyants, des démangeaisons, des brûlures et parfois des sécrétions oculaires. À Kalemie en République Démocratique du Congo, la conjonctivite peut être causée par divers facteurs, notamment des infections virales, bactériennes, allergiques ou irritatives. Les conditions sanitaires, les pratiques d'hygiène,

l'accès aux soins de santé et d'autres facteurs environnementaux peuvent également influencer la prévalence de la conjonctivite dans la région. Pour prévenir la conjonctivite à Kalemie, il est recommandé de suivre ces bonnes pratiques d'hygiène oculaire :

Se laver les mains fréquemment avec de l'eau et du savon.

Ne pas se frotter les yeux avec les mains.

Éviter de partager des serviettes, des mouchoirs ou d'autres objets pouvant être en contact avec les yeux.

Éviter de se toucher les yeux avec des lentilles de contact non propres.

Protéger les yeux de la poussière, du vent et d'autres irritants.

Consulter un professionnel de la santé en cas de symptômes de conjonctivite persistants ou graves.



Les yeux atteints de la conjonctivite.



ASSODIP ASBL

Adresse siège:

Enregistré sous N°.F92/22.396, N° JUST/SG/20/1056/2014,

Adresse :N°58, Av.Kituku, Q. Kyeshero, Com.de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo.

Téléphone : , +243971767974 +243892182219 ,
+243997250214 E-mail : murairi@yahoo.fr,
assodipkivu@yahoo.fr, grabenkikwaya@gmaom.com

Adresse Tanganyika:

Ville de Kalemie, Commune de la LUKUGA,
Quartier Kituku, Avenue de la paix 1. Téléphone:
+243971767974 E-mail :
grabenkikwaya@gmaom.com, murairibak@gmail.com

ASSODIP asbl, est une association de droit congolais, qui a fait ses preuves dans la province du Nord-Kivu, depuis 2004. Elle figure dans les rares associations ayant survécue à la guerre de l'Est et ayant gagné la confiance de plus des partenaires et mieux de la communauté. Elle compte à ce jour plus de 100 moniteurs des droits humains, 12 comités locaux pour les droits et le développement, 10 Mutuelles de Solidarité d'Épargne et de Crédit, un personnel technique aguéri. Et a lancé depuis février 2024, le projet Tanganyika qui se porte bien et dont ce bulletin est l'un des fruits. Bien que ce feuillet ait été financé, mais elle retrace la vécue de la communauté de Tanganyika et ne reflète en rien les opinions de nos partenaires.

Nouvelles d'ASSODIP

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «**Renforcer le contrôle citoyen dans le secteur des industries extractives**», Association pour le Développement des Initiatives Paysannes, ASSODIP asbl, ASSODIP asbl, a organisé du 3 au 5 mai 2024, un atelier portant sur la validation du rapport des recherches sur les paiements infranationaux aux entités territoriales décentralisés de la province du Tanganyika. A l'issue de cet atelier, les participants ont été imprégnés des différentes dividendes provenant des revenus miniers. Ensemble nous avons élaboré des cahiers de charges en faveur de six territoires représentés. Les participants ont félicité ASSODIP d'avoir initié ce projet qui vient à point nommé pour aider la province à bénéficier de l'exploitation minière pour son développement durable. Aussi les participants ont émis le vœux de chercher comment renforcer la capacité des ETDs en ce qui concerne la gestion, l'informatique et la comptabilité afin de mieux gérer les ressources.

Ce bulletin a été rendu possible grâce à l'appui financier de :

